



Pour de nouveaux aménagements cyclables de transition à Grand Chambéry Propositions de l'association Roue libre

1. Le vélo, un moyen de transport idéal
 2. Pour de nouveaux aménagements cyclables de transition
 3. Les propositions Roue Libre
 4. L'ensemble des propositions Roue libre
 5. A propos de Roue Libre
- Annexes

1. Le vélo, un moyen de transport idéal et facile à mettre en œuvre

Les premiers aménagements cyclables de transition (ACT) réalisés en mai 2020 ont permis de proposer rapidement aux cyclistes plusieurs nouveaux tronçons cyclables sur le territoire de Grand Chambéry.

Dans la continuité de ces aménagements de transition, qualifiés aussi de temporaires, Roue Libre invite les nouveaux élus à poursuivre ces expérimentations grandeur nature pour proposer rapidement de nouveaux aménagements, répondre aux enjeux de mobilité liées à la crise sanitaire et continuer à augmenter l'offre d'alternatives aux trajets effectués en voiture.

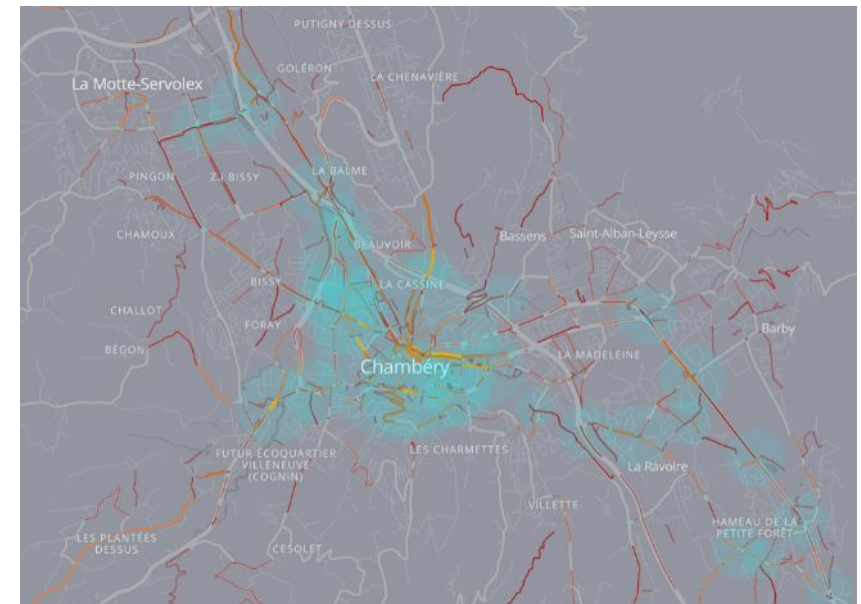


Photo Grand Chambéry

Pour Roue Libre, il est indispensable, en concertation avec les associations d'usagers, de mettre en place un réseau cyclable continu, cohérent et adapté au territoire et de sécuriser rapidement un certain nombre de points noirs répertoriés par les usagers (Cyclofiches et enquête baromètre FUB).

Liens :

- cyclofiches coordonnées par Roue libre
<http://www.cyclofiches.rouelibre.net>
- Points noirs et tronçons prioritaires du baromètre FUB 2019
<https://carto.parlons-velo.fr/?c=73065>



Points noirs et tronçons prioritaires – Baromètre FUB
<https://carto.parlons-velo.fr/?c=73065>

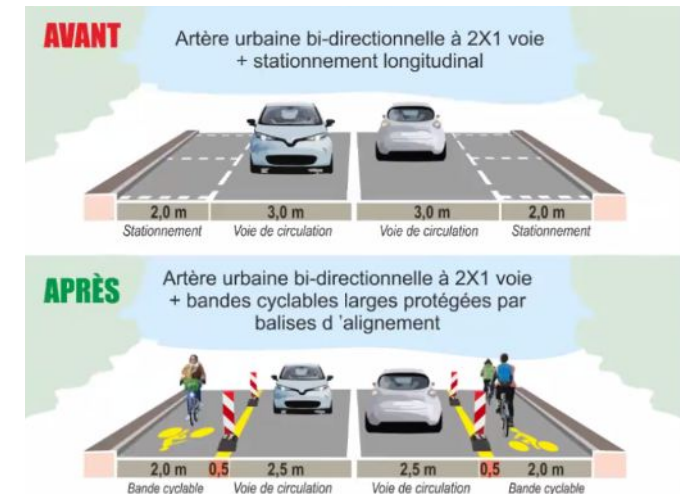
2. Pour de nouveaux Aménagements Cyclables de Transition

A partir du [Schéma Directeur Cyclable \(SDC\)](#) voté en 2019 par Grand Chambéry et du retours d'usagers, voici nos premières propositions d'aménagements cyclables pouvant être mises en œuvre rapidement.

Les aménagements présentés dans ce premier document correspondent à nos propositions d'Aménagements Cyclables de Transition (ACT), solutions simples, rapides et faciles à mettre en œuvre pour sécuriser les déplacements des cyclistes et apaiser la circulation. Elles mériteront d'être enrichies par des propositions complémentaires des services des collectivités concernées, des acteurs du territoire et des usagers.

Nous travaillons également sur des proposition d'aménagements à moyen terme (AMT), aménagements nécessitant plus d'études, de concertation avec l'ensemble des acteurs ou de moyens financiers. Quelques premières idées d'AMT sont présentées dans ce document et peuvent d'ores et déjà faire l'objet d'échanges avec les collectivités (une carte de synthèse sera prochainement disponible).

A noter que nos propositions sont basées sur le Schéma Directeur Cyclable réalisé en 2019 sur les communes du bassin chambérien et non sur l'ensemble de l'intercommunalité Grand Chambéry ce qui explique pour l'instant l'absence de propositions sur les communes des Bauges.



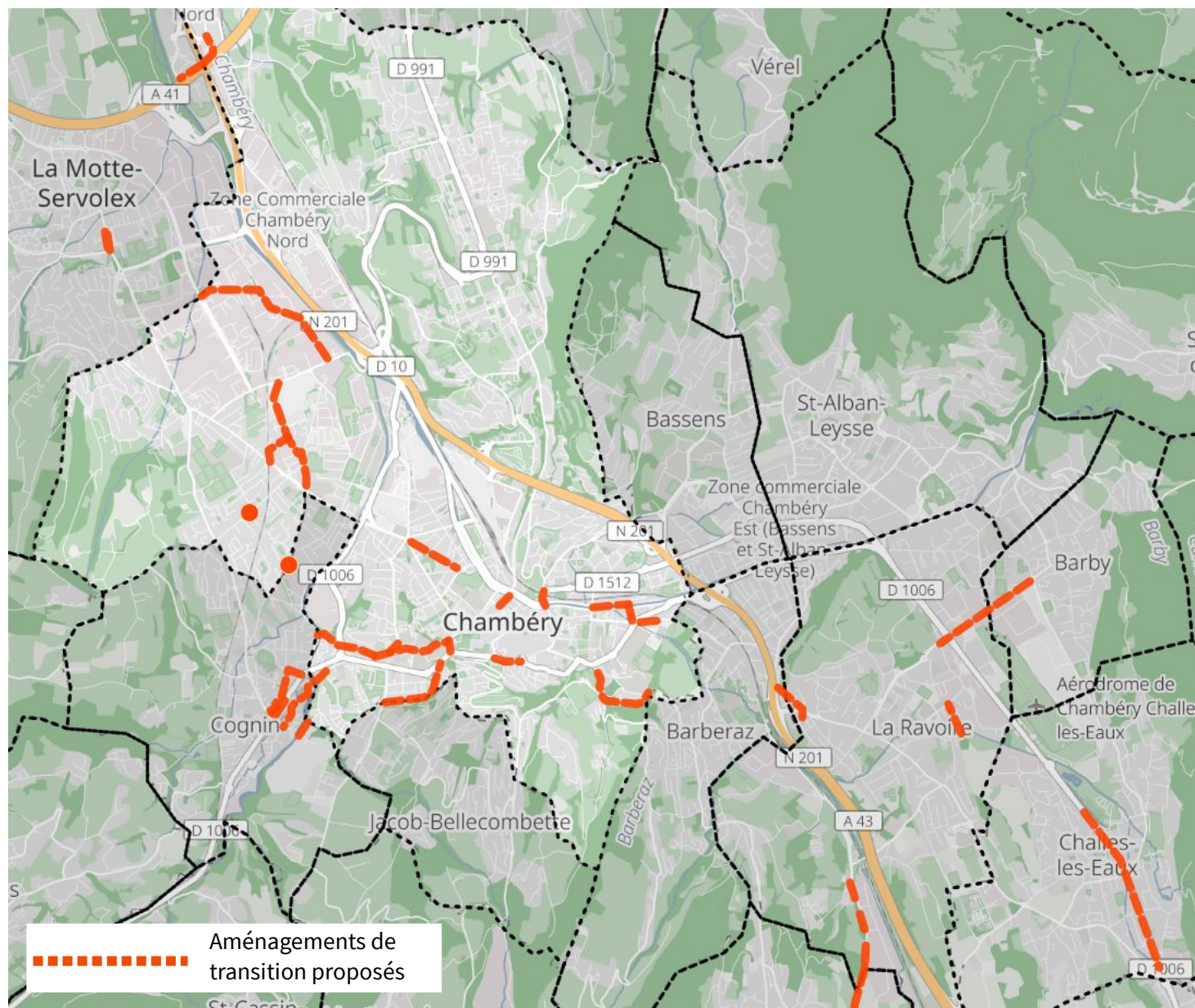
Un encadrement juridique et technique des ACT est proposé par le Cerema

3. Aménagements Cyclables de Transition - Roue Libre

Liste des aménagements de transition proposés :

Challes-les-Eaux	page 5
Chambéry [Nord]	page 6
Chambéry [Ouest]	page 7
Chambéry [Centre]	page 8
Cognin	page 9
La Motte Servolex	page 10
La Ravoire	page 11

Toutes les communes ne sont pas représentées car seuls les aménagements susceptibles d'être mis en œuvre en l'absence de travaux importants sont présentés dans ce document. Des aménagements à moyen terme seront proposés ultérieurement.



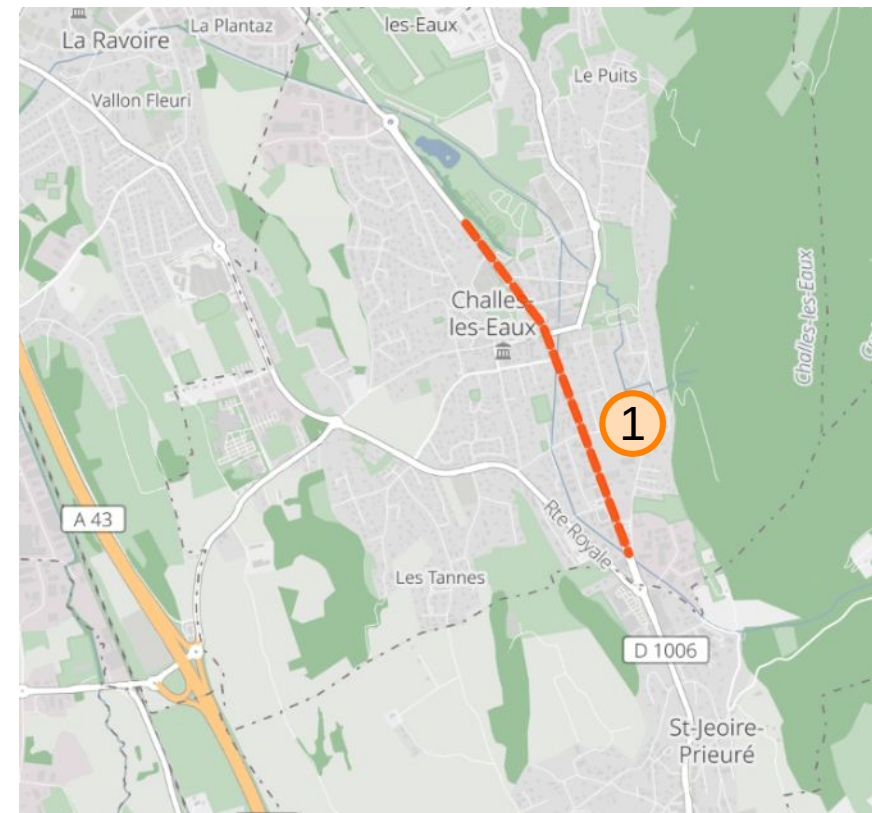
[Lien pour accéder et naviguer sur la carte Umap en ligne](#)

3. Aménagements Cyclables de Transition - Roue Libre

Challes-les-Eaux

1. RD1006 Challes-les-Eaux. Marquage de bandes cyclables

"La RD1006 est l'axe principal de desserte du centre de Challes. Techniquement il sera délicat d'insérer un aménagement bidirectionnel en centre-ville, du fait du contexte urbain contraint; il faudrait donc mieux travailler sur un aménagement monodirectionnel de type bande cyclable" (extrait SDC). Nous proposons la réalisation de bandes cyclables dans la continuité de l'aménagement testé puis pérennisé cette année.



Lien pour accéder et naviguer sur la carte Umap en ligne

3. Aménagements Cyclables de Transition - Roue Libre

Chambéry [Nord]

1. Rue de Borolan. Marquage de bandes cyclables

"Ce pont sur la VRU est l'un des rares franchissement accessible aux cyclistes" (extrait SDC). Le gabarit large de la voie (7m) permet la création d'une bande cyclable dans chaque sens. (cf Rue des Épinettes - La Motte Servolex page 10)

2. Rue Esclangon Chantabord. Marquage de bandes cyclables

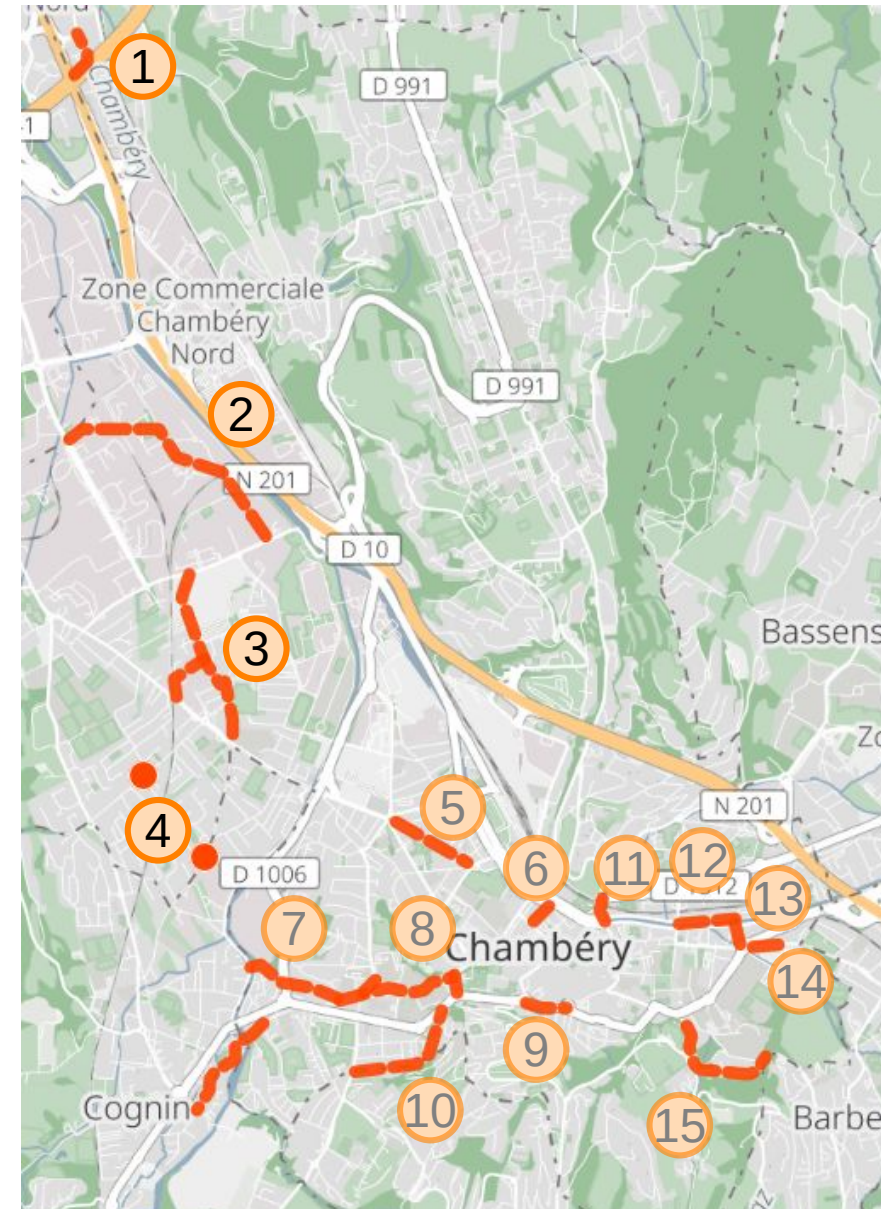
3. Jonction Bissy - Phare - Houille Blanche / Mairie Bissy. Balisage

Itinéraire cyclable à baliser avec 2 options possibles : par le chemin de Charrière neuve ou par la rue de la Chambotte (Variante plus simple à mettre en œuvre et évitant la circulation le long du chemin de Charrière Neuve au flux important). Ce tracé est plus court que l'itinéraire prévu au SDC et sans acquisition foncière.

4. Chemins de Chiron et du Forez. Modification du plan de circulation.

Nous invitons à poursuivre la réflexion initiée en mai 2020 sur la réduction du trafic de transit par une modification du plan de circulation pour apaiser et sécuriser ces liaisons pour les cyclistes. (voir Annexe 1. Modifier le plan de circulation pour limiter le trafic de transit).

Nous demandons également d'initier, dès à présent, un travail de réflexion pour l'aménagement de connexions cyclables avec les Hauts de Chambéry par l'avenue d'Aix les Bains et par l'avenue Pierre Mendès France.



Lien pour accéder et naviguer sur la carte Umap en ligne

3. Aménagements Cyclables de Transition - Roue Libre

Chambéry [Ouest]

5. Avenue Comte Vert. Création de bandes cyclables

En arrivant de Bissy de nombreux cyclistes préfèrent emprunter l'avenue du Comte Vert (938 passages journaliers en moyenne en 2020 ; 5ème compteurs le plus fréquenté sur l'agglomération), plus direct que la piste cyclable sur Jean Jaurès. Largeur suffisante pour la création d'une bande cyclable élargie dans chaque sens de circulation et ainsi éviter les risques d'emportierage. Pour améliorer la visibilité des cyclistes, nous proposons la transformation des stationnements en épi avant actuels, soit en stationnement en épi arrière.

6. Rue Saint Antoine. Marquage d'une piste cyclable

La suppression de la 3^{ème} voie de droite de cette rue et le déplacement de 6 places de livraison sécurisera la connexion des Halles à la nouvelle traversée de Chambéry, en complément de l'aménagement de la rue Favre réalisé en 2020.

7. Jonction Voie verte Nord /Berges de l'Hyères – Hôpital

- Rue Buet. Marquage de bandes cyclables et prolongement du double sens cyclable existant. Nous préconisons le stationnement des véhicules en marche arrière pour sécuriser la circulation des cyclistes.

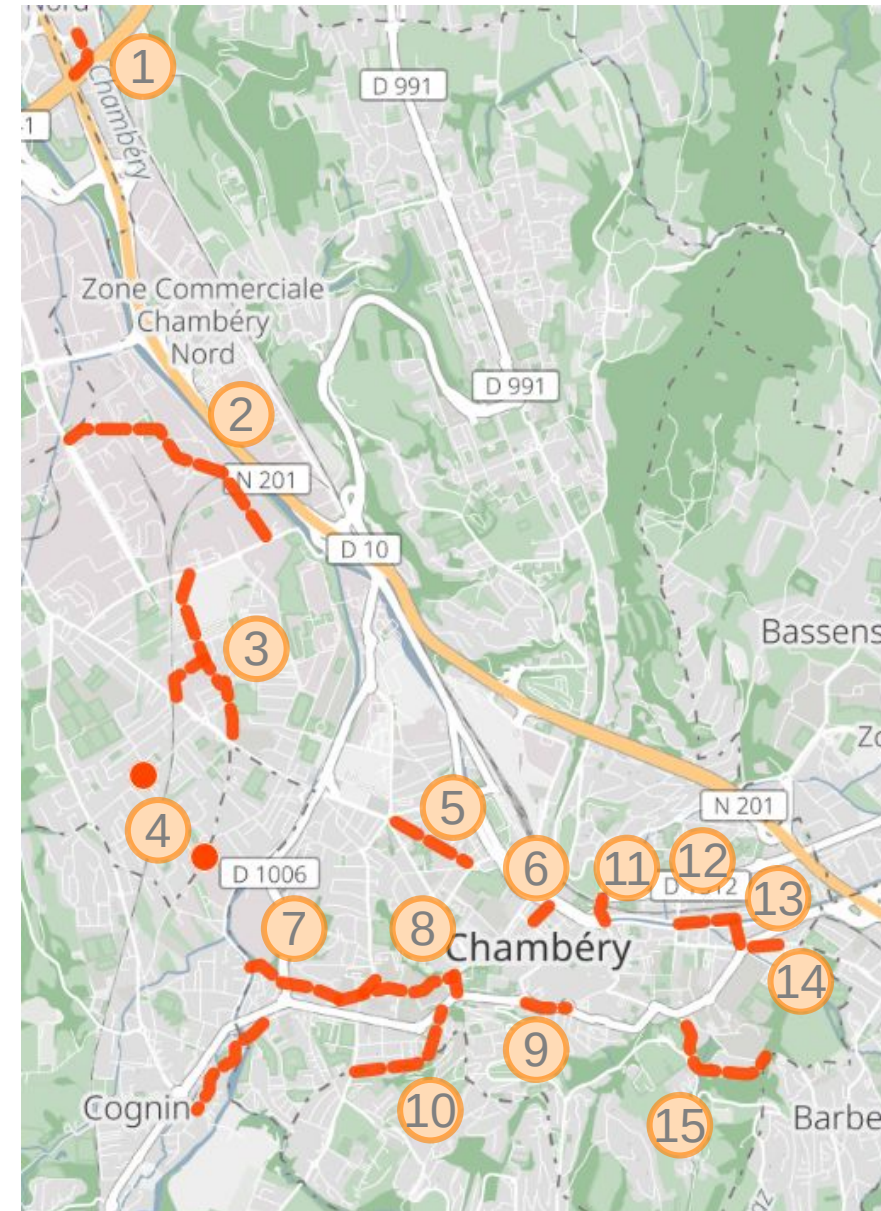
- Faubourg Mâché - place du docteur Chiron. Marquage d'une bande cyclable

- Place du docteur Chiron (contre sens montant). Marquage bande cyclable

8. Saint Pierre de Maché. Création de bandes cyclables

9. Liaison Caffé Monge. Proposition complète en cours de rédaction

10. Chemin de Jacob. Modification du plan de circulation pour limiter le shunt des véhicules et créer un itinéraire apaisé (voir Annexe 1 page 14)



Lien pour accéder et naviguer sur la carte Umap en ligne

3. Aménagements Cyclables de Transition - Roue Libre

Chambéry [Centre]

11. Pont des Amours. Marquage d'une bande cyclable montante

"Cet axe permet [...] d'accéder au boulevard de Lemenc équipé d'une bande cyclable, et à l'avenue de Mérande. Une solution de type bande cyclable est à privilégier. Cet axe est complémentaire du Faubourg Nézin qui restera l'itinéraire le plus attractif pour les cyclistes mais qui reste plus long car il se connecte moins bien au cœur du quartier" (extrait SDC).

12. Quai de la Rize. Expérimentation d'une vélorue

Roue Libre propose l'expérimentation d'une vélorue dans le sens ouest – est, avec une priorité donnée à la circulation des vélos et interdiction de dépassement des cyclistes. (Voir la présentation des vélorues en Annexe 2 - page 15)

13. Rue de Serbie. Création deux bandes cyclables

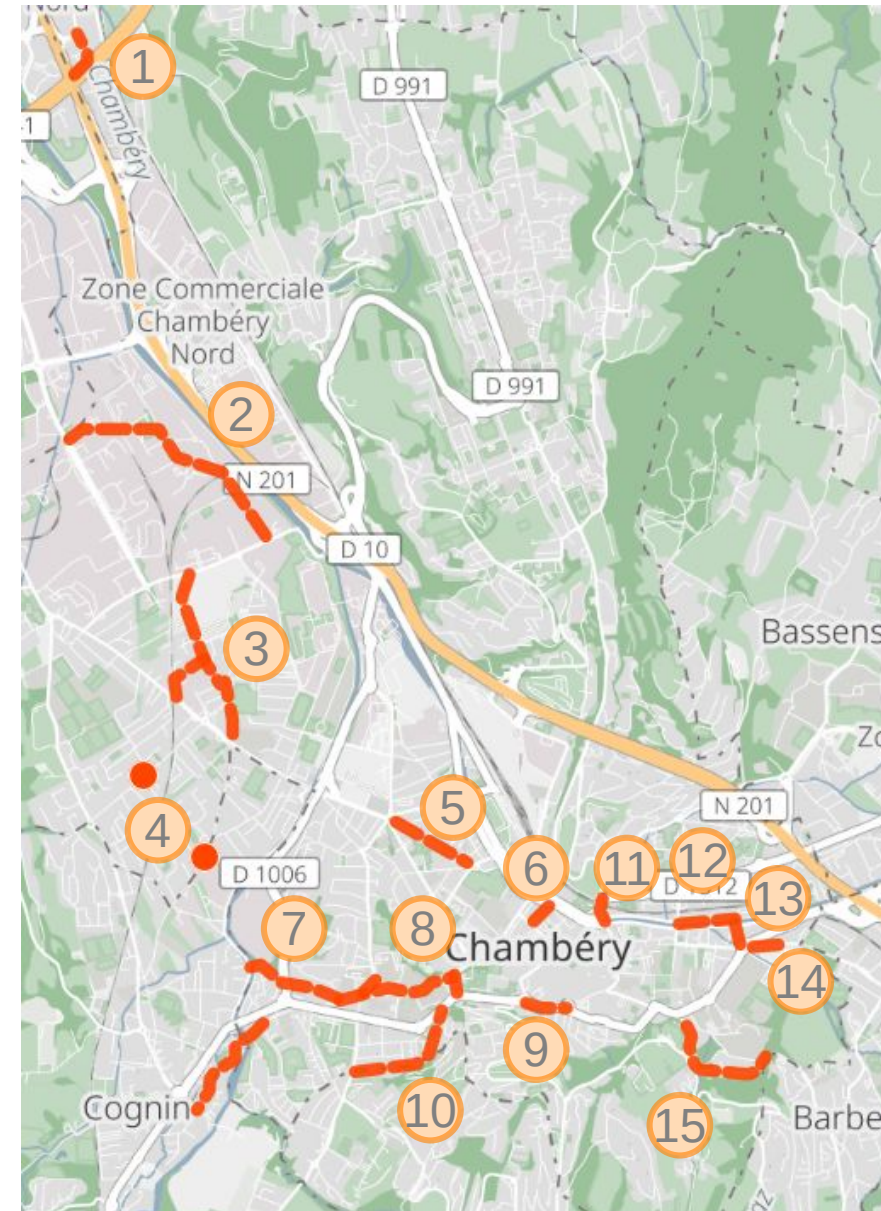
Cette rue fait le lien entre la voie verte de la Leysse et la voie verte Sud. Envisager par la suite la création d'une piste cyclable à moyen terme. Une proposition a été élaborée avec un impact minimal sur le stationnement.

14. Rue Sainte Rose. Marquage d'une bande cyclable

"Cette rue est l'axe le plus direct en direction du centre-ville de Barberaz. Elle est équipée de bandes cyclables, mais pas sur l'intégralité de la rue. Un réaménagement de la voirie, sans toucher aux trottoirs, permettrait de prolonger ces bandes a minima jusqu'au début du stationnement." (extrait du SDC)

15. Chemin du Vercors. Marquage d'une bande cyclable montante

Pour la continuité cyclable, nous demandons de tracer des chevrons sur la rue Jean Jacques Rousseau sur la portion plus étroite après la bande cyclable.



Lien pour accéder et naviguer sur la carte Umap en ligne

3. Aménagements Cyclables de Transition - Roue Libre

Cognin

1. Rues Derrière les Murs, des Ecoles et Pasteur. Itinéraire à baliser

Création d'un itinéraire alternatif à la RD1006 qui traverse le centre ville de Cognin. "Cette voie [RD1006] est en zone 30 mais le trafic très soutenu est dissuasif pour de nombreux cyclistes" (extrait SDC). Nous proposons le balisage d'un itinéraire alternatif coté Nord et un deuxième côté Sud.

2. Rue de la paix. Itinéraire à baliser

Création d'un itinéraire alternatif à la RD1006 qui traverse le centre ville de Cognin. "Cette voie [RD1006] est en zone 30 mais le trafic très soutenu est dissuasif pour de nombreux cyclistes" (extrait SDC). L'itinéraire Rue de la Paix correspond au point 7 du SDC, qui prévoit la création d'une voie verte en rive gauche de l'hyères. Nous proposons sur cet axe le balisage pour connecter la piste cyclable du chemin des vieux capucins.

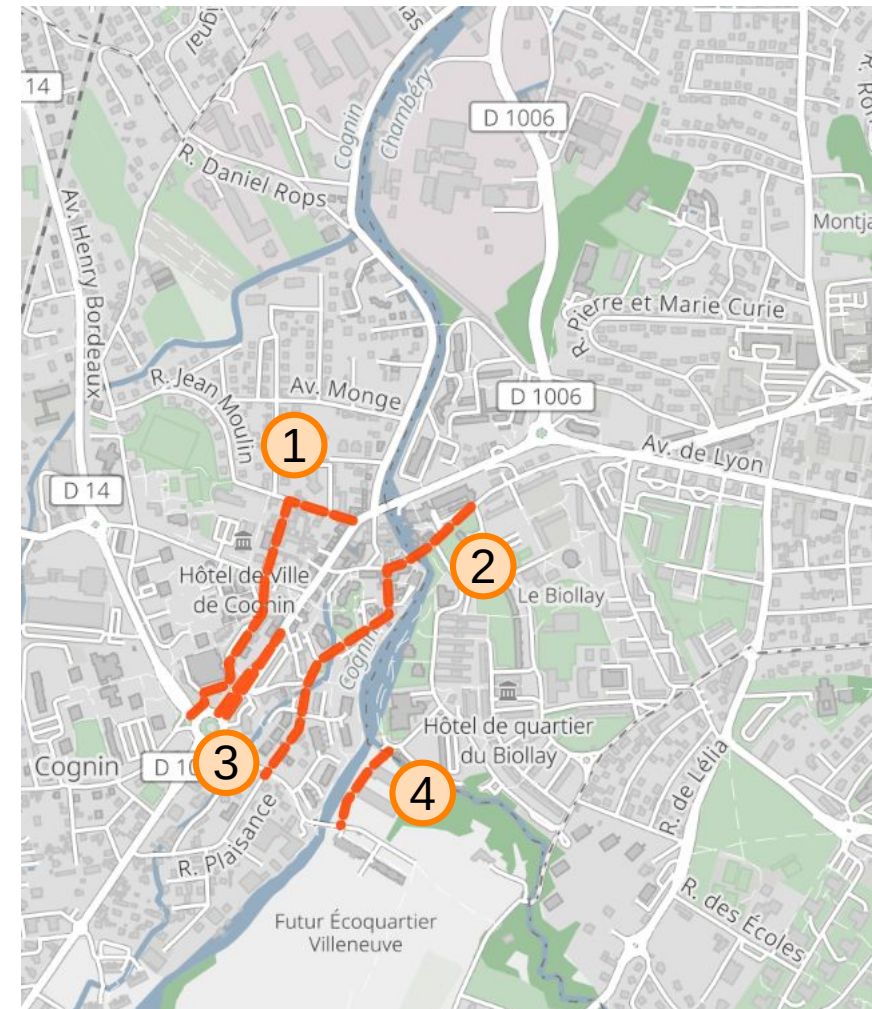
3. RD 1006 entre le parc relais et le giratoire des pyramides. Bandes cyclables

"La zone 30 s'interrompt au niveau du parc relais, avec ensuite un aménagement très routier dans sa conception. Des bandes cyclables permettraient de sécuriser les cyclistes jusqu'au giratoire des pyramides" (point n°3 du SDC). A compléter par un balisage vers la rue de la Paix.

4. Rue de la Forêt. Itinéraire à baliser

Balisage de la liaison entre la rue Paul Verlaine et la rue de la Forêt

Nous demandons également d'initier, dès à présent, une réflexion pour l'aménagement d'une liaison cyclable sécurisée entre Cognin et Chambéry.



Lien pour accéder et naviguer sur la carte Umap en ligne

3. Aménagements Cyclables de Transition - Roue Libre

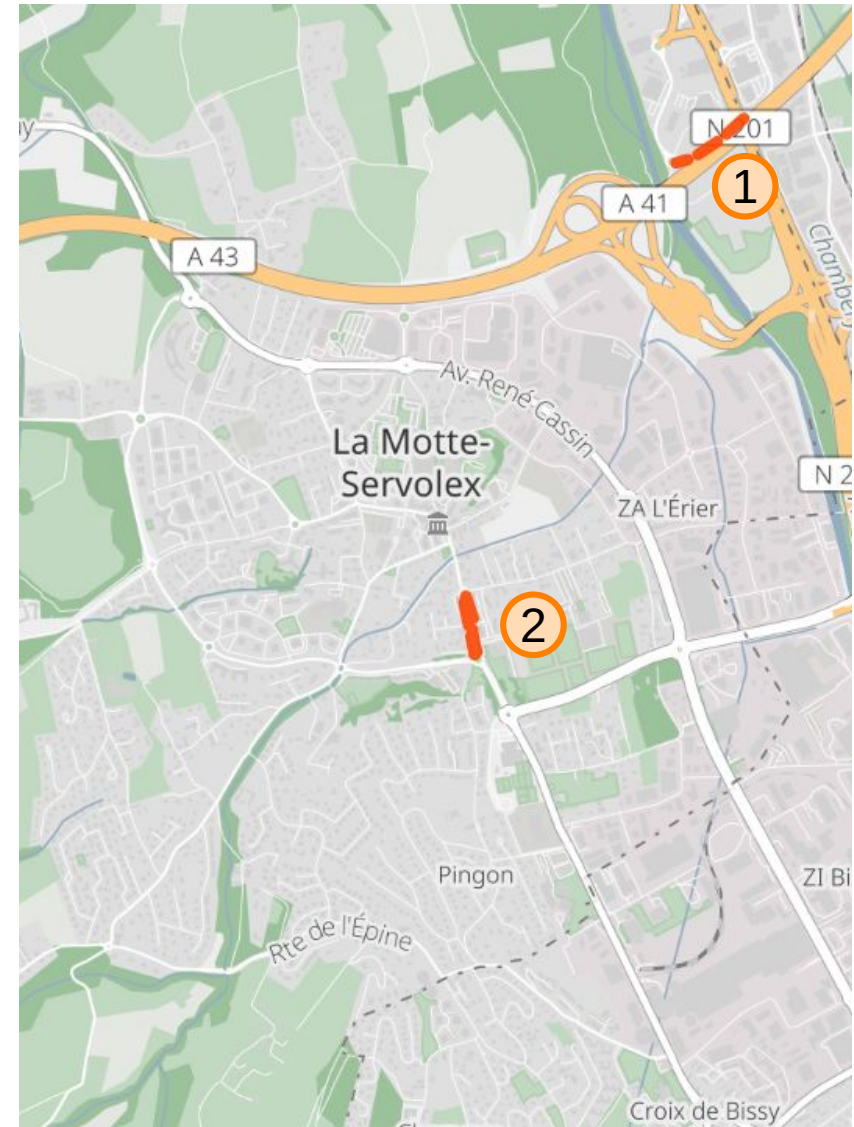
La Motte Servolex

1. Rue des Epinettes. Marquage de bandes cyclables

"Ce pont sur la VRU est l'un des rares franchissement accessible aux cyclistes" (extrait SDC). Le gabarit large de la voie (7m) permet la création d'une bande cyclable dans chaque sens. (cf Rue de Borolan – Chambéry page 6)

2. Avenue Costa de Beauregard. Expérimentation d'une vélorue

"Cette voie centrale d'entrée dans le centre ville est une portion de l'axe structurant qui arrive de Chambéry. La séparation des deux voies et la largeur réduite de la chaussée font que les véhicules motorisés ne peuvent pas doubler les cyclistes (ou alors de façon dangereuse" (extrait SDC). Roue Libre propose l'aménagement d'une vélorue dans chaque sens entre le giratoire d'entrée de ville et l'intersection avec la rue du Cheminet, vélorue où la priorité est donnée à la circulation des vélos, avec interdiction du dépassement des cyclistes. (Voir la présentation des vélorues en Annexe 2 - page 15)



Lien pour accéder et naviguer sur la carte Umap en ligne

3. Aménagements Cyclables de Transition - Roue Libre

La Ravoire – Barberaz - Barby – Saint Baldoph

1. Avenue Louis Armand. Marquage de bandes cyclables

"L'avenue Louis Armand est l'axe le plus direct entre Barby et le centre de la Ravoire" (extrait SDC). Les accotements cyclables existants sont trop étroits et la vitesse à 70 km/h limitent l'usage de cet axe. Roue Libre propose la création de bandes cyclables et demande une limitation de cet axe à 50 km/h.

2. Rue des Belledonnes / RD5. Création d'un aménagement cyclable

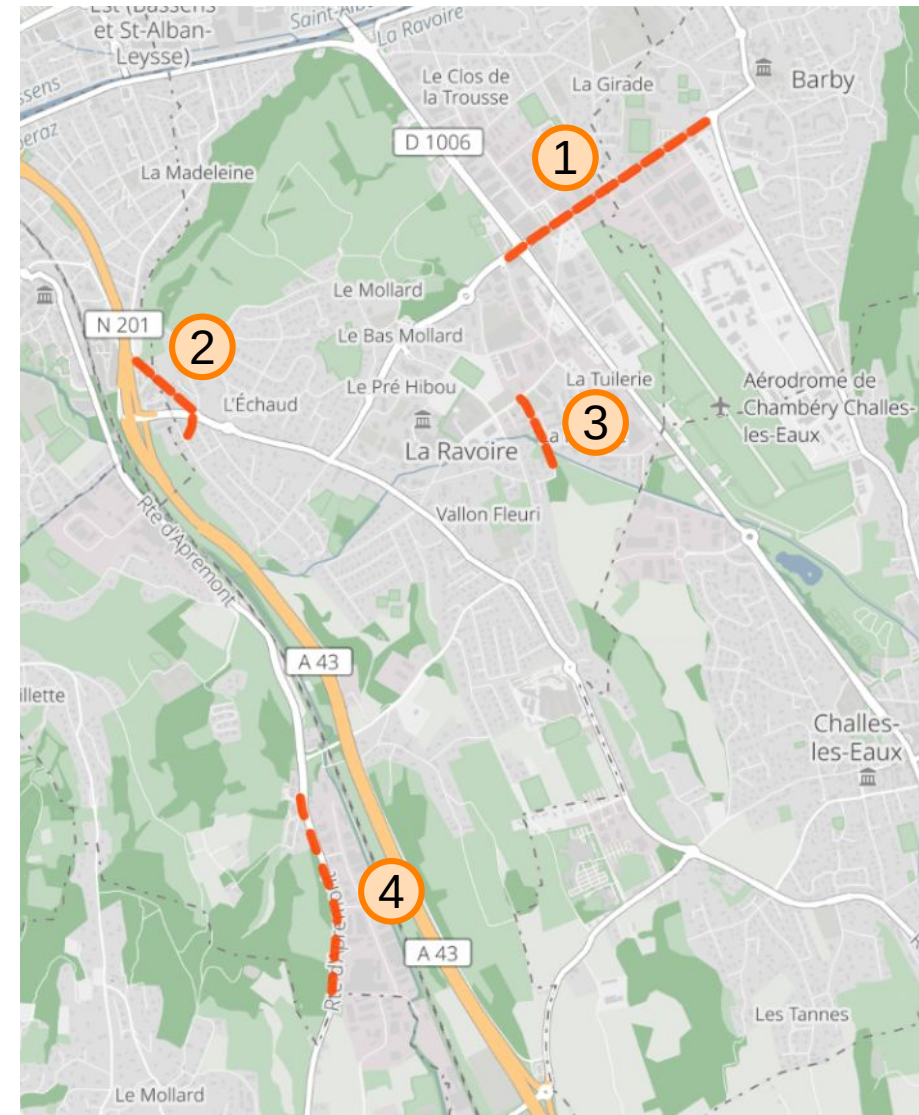
Le trafic rapide et important rend difficile la traversée actuelle de la RD5 par la rue de la République. Roue Libre propose de réaliser la traversée par la création d'un aménagement cyclable à double sens au niveau du giratoire de la RD5 (largeur suffisante) et de réaliser le balisage sur les rues Laménais et Belledonnes (sur le côté Est de la rue). Cela supprimera l'accidentologie associée aux entrées/sorties de l'hôtel/restaurant sur la rue de la République.

3. Rue du Puits d'Ordet. Marquage au sol

Rue d'accès à la voie verte de la Mère. Ajouter des pictogrammes et chevrons au sol pour signaler aux véhicules stationnés de part et d'autre de la chaussée qu'il s'agit d'un axe cyclable et jalonner l'itinéraire depuis la rue de la Concorde.

4. Route d'Apremont RD201. Marquage de bandes cyclables

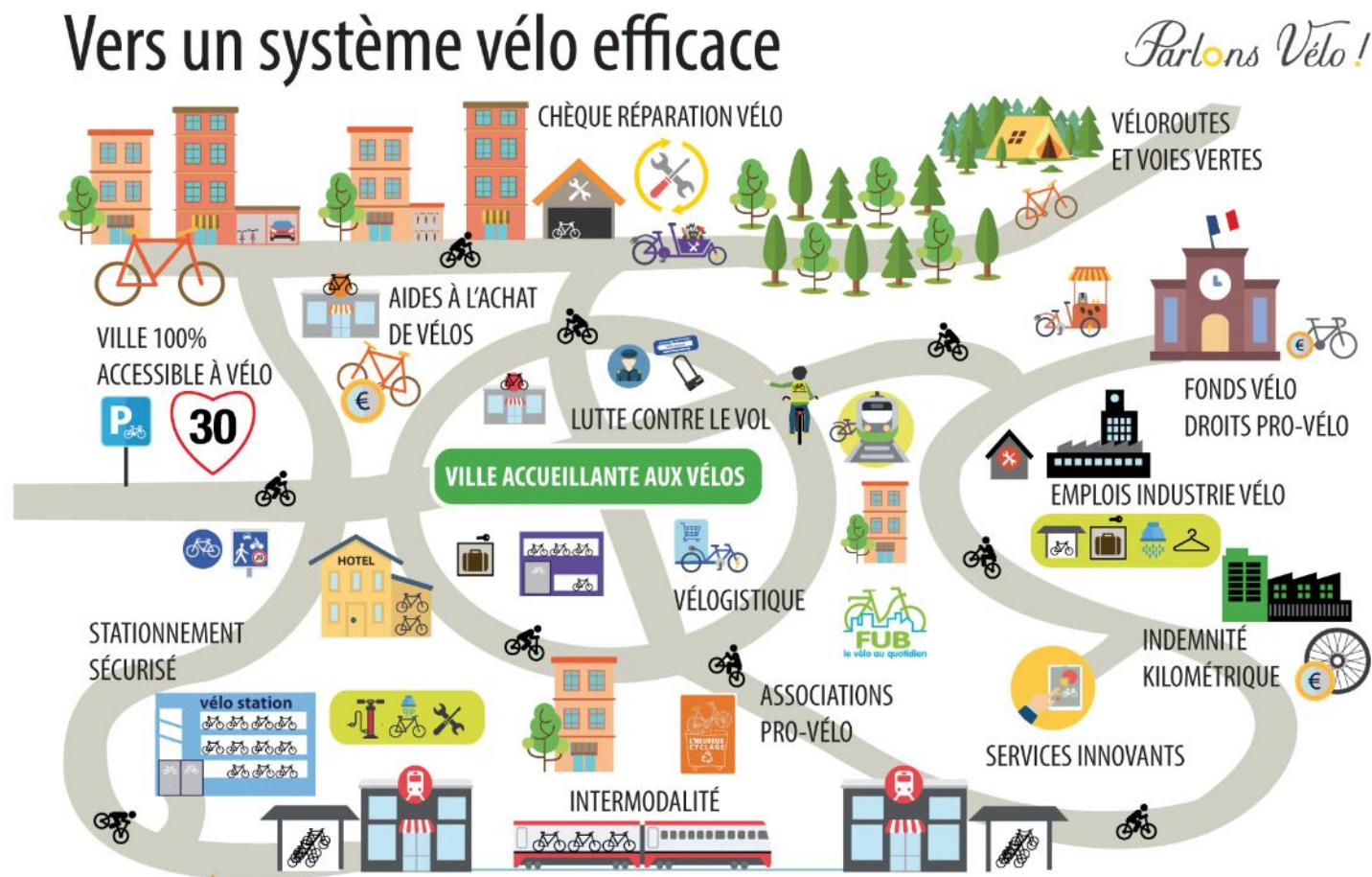
"La RD201 est équipée de bandes cyclables jusqu'au carrefour du Bois Noir. Elles peuvent être prolongées dans les 2 sens jusqu'à l'entrée de la ZI Albanne (rue Archimède). A partir de là, la topographie ne permettra au mieux que de créer une bande cyclable dans le sens montant (en direction de St Baldoph)" (extrait SDC)



Lien pour accéder et naviguer sur la carte Umap en ligne

4. L'ensemble des propositions Roue libre

Les aménagements cyclables de transition étant seulement l'un des éléments du « système vélo », Roue libre demande également la mise en place et le soutien à l'ensemble des équipements, services, règlements, aménagements et informations nécessaires pour permettre une pratique efficace du vélo sur l'ensemble des communes de Grand Chambéry.



Sources : www.FUB.fr - parlons-velo.fr - inspiré de : Bundesministerium für Verkehr, Nationaler Radverkehrsplan 2002-2012

5. Qui sommes nous



Créée en 1992, l'association Roue Libre a pour vocation de promouvoir le déplacement à vélo qu'il soit urbain, de loisir, sportif ou touristique en Savoie.

Composée de 700 adhérents, 120 bénévoles, elle est présente aujourd'hui sur quatre agglomérations Grand Chambéry, Combe de Savoie, Grand Lac, Arlysère.

Elle est membre de la Fédération Française des Usagers de Bicyclette (FUB) qui regroupe 332 associations locales ainsi que du réseau l'Heureux Cyclage qui rassemble plus de 250 ateliers vélos participatifs en France.

Roue libre - 58 Rue Fodéré - 73000 Chambéry

<http://rouelibre.net/> contact@rouelibre.net - 06 87 63 48 06

Annexe 1. Modifier le plan de circulation pour limiter le trafic de transit

Pour créer un itinéraire cyclable apaisé, il est parfois possible de limiter la possibilité de "shunt" des véhicules en modifiant quelques sens de circulation.

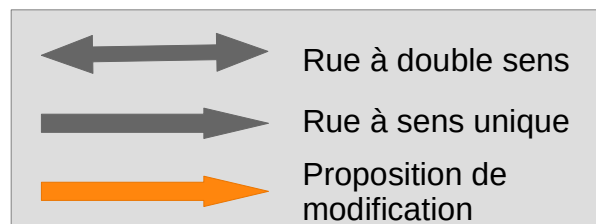
A Chambéry, par exemple, la limitation du transit sur les chemins de Montjay, du Foray, de Chiron ou de Jacob permettrait d'apaiser et de sécuriser ces liaisons pour les cyclistes.

11 Proposition de modification du plan de circulation sur le chemin de Jacob à Chambéry (page 7)

avec la mise en sens unique de deux tronçons et l'inversion d'un tronçon, et la création d'un Double Sens Cyclable sur la moitié ouest du chemin de Jacob.

Ainsi :

- le transit Chambéry -> Biollay impose une sortie en pleine rue et devient plus difficile,
- le transit Biollay -> Chambéry est limité,
- les riverains ne sont pas pénalisés par rapport à la situation actuelle,
- les cyclistes sont plus en sécurité sur le chemin de Jacob, aucun effet de surprise avec un véhicule provenant de la rue de Joigny.



Annexe 2. Mettre en place une vélorue

Le concept de vélorue ou encore rue cyclable (de l'allemand Fahrradstrasse) a été inventé dans les années 1980 en Allemagne. Ce concept existe fréquemment en Europe notamment au Pays-Bas, au Danemark et en Allemagne. Une innovation rendu possible en France par l'évolution du code de la route de juillet 2015, Strasbourg et Bordeaux l'ont déjà mis en œuvre

Une rue où le vélo est prioritaire

Le but de cet aménagement est d'améliorer la cohabitation entre cyclistes et automobilistes ainsi qu'entre cyclistes et piétons en diminuant la vitesse des voitures et autres véhicules motorisés et en libérant la place sur les trottoirs des cyclistes qui y roulent, à défaut de se sentir en sécurité sur la chaussée.

Il s'agit de rues résidentielles où la priorité est donnée à la circulation des vélos. Tout dépassement de cycliste y est interdit : les véhicules motorisés sont ainsi priés de suivre le cycliste.



Affichage informant les usagers du nouvel aménagement de la rue Jean Renaud Dandicolle, à Bordeaux, 2018. @Ville de Bordeaux



Strasbourg

Et à Grand Chambéry ?

Roue Libre propose l'expérimentation de vélorues :

- Quai de la Rize à Chambéry (voir page 8)
- Avenue Costa de Beauregard à la Motte Servolex (voir page 10)

Source : <https://www.cc37.org/la-velorue-nouvel-amenagement-cyclable/>